

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Nom du produit	RENOLIN CHAINLUBE HT B 50
Autres moyens d'identification	Aucune information disponible.
Usage recommandé: Restrictions d'emploi:	Liquide de Lubricating Utilisation industrielle seulement

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

Nom de la société:	Fuchs Lubricants Co.
Adresse:	17050 Lathrop Avenue Harvey, Illinois 60426
Téléphone:	708-333-8900
Télécopie ::	708-333-9180
Personne à contacter:	EHS Department
E-mail:	sds@fuchsus.com

Numéro d'appel d'urgence: 708-333-8900 (Bus. hrs) 800-255-3924 (24 hrs)

2. Identification des dangers

Classe de Danger

Dangers pour la Santé

Corrosion ou Irritation de la Peau Catégorie 2

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	8.27 %
Toxicité aiguë, dérmale	8.41 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	99.98 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussières ou brouillard	100 %

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur:	Attention
Mention de Danger:	Provoque une irritation cutanée.
Conseils de Prudence	
Prévention:	Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection.
Intervention:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.
Evacuation:	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.
Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH:	Aucun(e).

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
Polypropylene glycol monobutyl ether		9003-13-8	60 - 100%
Graphite	Graphite,	7782-42-5	1 - 10%
Molybdenum disulphide	Molybdenum disulphide,	1317-33-5	1 - 10%
Copper	Copper,	7440-50-8	1 - 3%
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic	Mineral oil,	64742-52-5	0.1 - 1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers secours

Ingestion:	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise. Rincer la bouche.
Inhalation:	Transporter à l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.
Contact avec la Peau:	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les zones de contact à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Aucune information disponible.

Dangers: Aucune information disponible.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Consulter un médecin en cas de symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée, brouillard, CO₂, agent chimique sec ou mousse standard. Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

Dangers spécifiques dus au produit chimique: La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Aucune information disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

Précautions pour la Protection de l'Environnement: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnelle approprié. N'exposez pas à la chaleur intense comme le produit peut développer et pressuriser le récipient. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Éviter tout contact avec des agents comburants. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Graphite - Respirable.	TWA	2 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Graphite - Respirable.	TWA	2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Graphite - Fraction alvéolaire.	TWA	2 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Graphite - Fraction alvéolaire.	8 HR ACL	2 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	4 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

Graphite - Poussière alvéolaire	TWA	2 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
Graphite - Fraction alvéolaire.	TWA	2 mg/m3	Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)
Molybdenum disulphide - Total - en Mo	TWA	10 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Molybdenum disulphide - Respirable. - en Mo	TWA	3 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Molybdenum disulphide - Inhalable	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Molybdenum disulphide - Respirable.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Molybdenum disulphide - Fraction inhalable. - en Mo	TWA	10 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Molybdenum disulphide - Fraction inhalable. - en Mo	8 HR ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	20 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

Molybdenum disulphide - en Mo	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
Molybdenum disulphide - Fraction alvéolaire. - en Mo	TWA	3 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Molybdenum disulphide - Fraction inhalable. - en Mo	TWA	10 mg/m3	Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)
Molybdenum disulphide - Fraction alvéolaire. - en Mo	TWA	3 mg/m3	Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)
Copper - Fumée.	TWA	0.2 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Copper - Poussière ou brouillard - en Cu	TWA	1 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Copper - Poussière ou brouillard - en Cu	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Copper - Fumée. - en Cu	TWA	0.2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Copper - Fumée.	TWA	0.2 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Copper - Fumée. - en Cu	8 HR ACL	0.2 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Copper - Poussière ou brouillard - en Cu	8 HR ACL	1 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Copper - Fumée. - en Cu	15 MIN ACL	0.6 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Copper - Poussière ou brouillard - en Cu	15 MIN ACL	3 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Copper - Fumée. - en Cu	TWA	0.2 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
Copper - Poussière ou brouillard - en Cu	TWA	1 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
Copper - Poussière et fumée - en Cu	TWA	1 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Copper - Poussière ou brouillard - en Cu	TWA	1 mg/m3	Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2014)
Copper - Fumée. - en Cu	TWA	0.2 mg/m3	Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2014)
Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy naphthenic - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
	STEL	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic - Brouillard	TWA	1 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m ³	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)

Contrôles Techniques Appropriés

Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la Peau
Protection des Mains:** Aucune information disponible.

Autres: Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis du superviseur sur les normes de protection respiratoire de la société.

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État: Liquide

Forme: Aucune information disponible.

Couleur: Noir

Odeur: Légère, Pétrole/solvant

Seuil de perception de l'odeur: Aucune information disponible.

pH: Aucune information disponible.

Point de fusion/point de congélation: Aucune information disponible.

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	218.33 °C
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité:	Aucune information disponible.
Densité relative:	1.13
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	> 20.5 mm ² /s (40 °C)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Non réactif pendant l'utilisation normale.
Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Aucun(e)s dans les conditions normales.
Conditions à Éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination.
Matières Incompatibles:	Aucune information disponible.
Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact avec la Peau:	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire:	Peut irriter les yeux.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et maux de gorge.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Aucune information disponible.
Ingestion:	Aucune information disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion	
Produit:	ETAmél (): 2000 - 5000 mg/kg
Contact avec la peau	
Produit:	ETAmél (): 2000 - 5000 mg/kg
Inhalation	
Produit:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Toxicité à dose répétée

Produit:	Aucune information disponible.
-----------------	--------------------------------

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit:	Aucune information disponible.
-----------------	--------------------------------

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit:	Aucune information disponible.
-----------------	--------------------------------

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit:	Aucune information disponible.
-----------------	--------------------------------

Cancérogénicité

Produit:	Aucune information disponible.
-----------------	--------------------------------

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérogène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérogène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagenicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Autres effets: Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Persistance et D  gradabilit  

Biod  gradation

Produit: Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Potentiel de Bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Aucune information disponible.

Mobilit   dans le Sol:

Aucune information disponible.

Autres Effets N  fastes:

Aucune information disponible.

13. Consid  rations relatives    l'  limination

Instructions pour l'  limination:

Le rejet, le traitement et l'  limination peuvent   tre soumis    des lois nationales, r  gionales ou locales.   liminer les d  chets dans une installation de traitement et d'  limination des d  chets appropri  e conform  ment aux lois et aux r  glementations en vigueur et en fonction des caract  ristiques du produit au moment de l'  limination. C'est la responsabilit   de l'utilisateur de produit ou du propri  taire pour d  terminer au moment de la disposition, qui se perdent les r  glementations doivent   tre appliqu  es.

Emballages Contamin  s:

Les conteneurs vides doivent   tre achemin  s vers un site agr  e pour le traitement des d  chets    des fins de recyclage ou d'  limination.

14. Informations relatives au transport

TDG

Num��ro ONU:	UN 3082
Nom d'Exp��dition des Nations Unies:	MATI��RE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Copper)
Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	9
��tiquettes:	9
N�� d'urgence:	
Groupe d'Emballage:	III
Quantit�� exempt��e	PIN for exception quantity
Dangers pour L'environnement:	Oui
Polluant marin	Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

IMDG

Numéro ONU: UN 3082
 Nom d'Expédition des Nations Unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Copper)
 Classe(s) de Danger pour le Transport
 Classe: 9
 Étiquettes: 9
 N° d'urgence: F-A, S-F
 Groupe d'Emballage: III
 Quantité limitée 5.00L
 Quantité exemptée PIN for exception quantity
 Dangers pour L'environnement: Oui
 Polluant marin Non
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

IATA

Numéro ONU: UN 3082
 Nom de transport complet: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Copper)
 Classe(s) de Danger pour le Transport:
 Classe: 9
 Étiquettes: 9MI (<** Phrase does not exist: CUST - ARI-S-10001764 **>)
 Groupe d'Emballage: III
 Quantité limitée 30.00KG
 Quantité exemptée PIN for exception quantity
 Dangers pour L'environnement: Oui
 Polluant marin Non
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.
 Uniquement par avion cargo: Autorisé.

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales du Canada

Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Non réglementé

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 Non réglementé

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Non réglementé

Gaz à effet de serre

Non réglementé

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Date de Publication: 06/16/2017

Date de Révision: 06/16/2017

Version n°: 1.0

Autres Informations: Aucune information disponible.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.